



UCLouvain
SAINT-LOUIS BRUXELLES



CEDRE
DROIT
ENVIRONNEMENT
PATRIMOINE

La responsabilité de tous à l'égard de l'environnement Fondements. Actualité

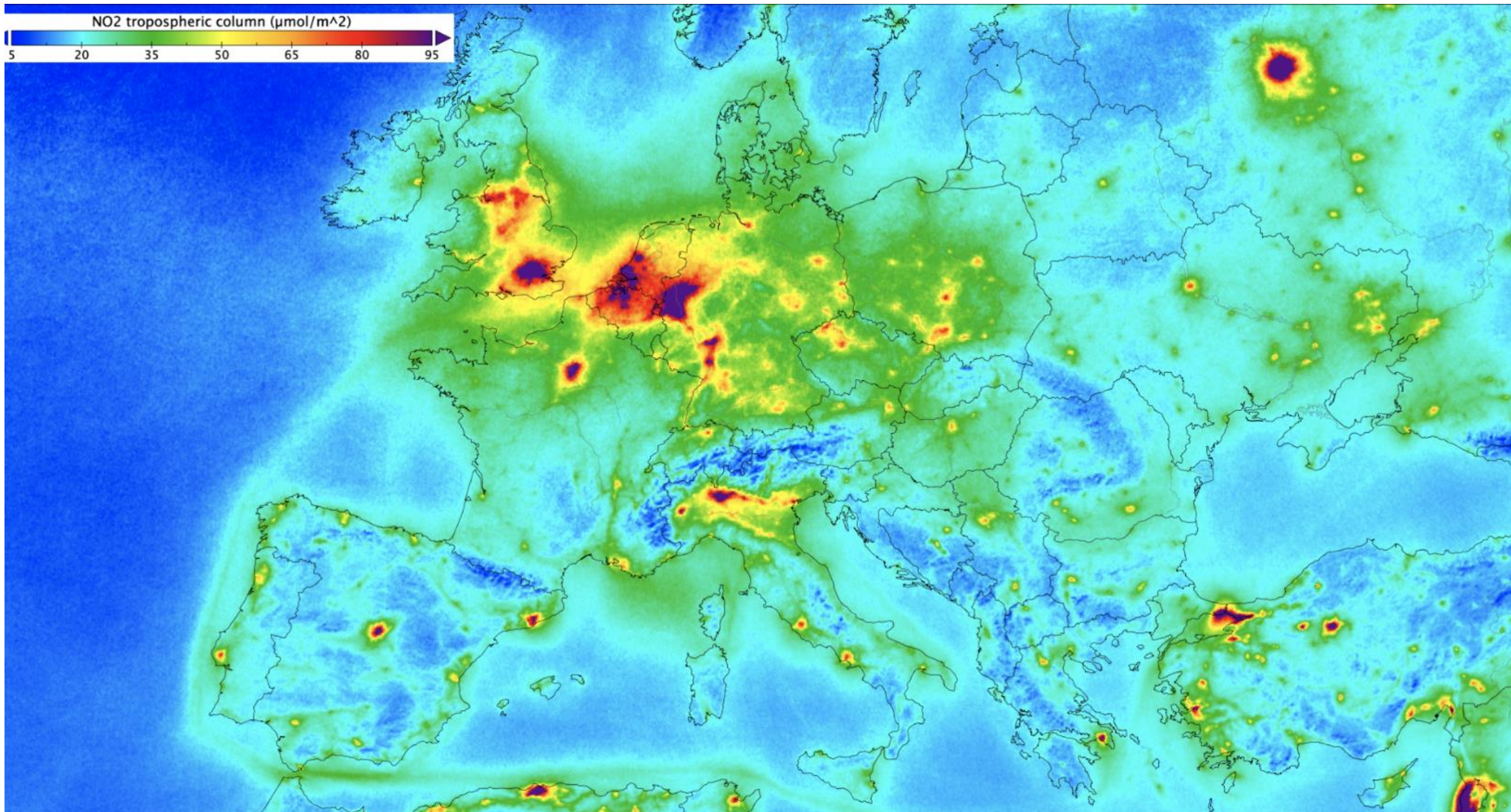
Mardi 13 juin 2023 – Web'Actu CESE

Delphine Misonne delphine.misonne@usaintlouis.be

Chercheuse qualifiée au FNRS, Professeure à l'Université Saint-Louis Bruxelles,
Directrice du CEDRE

Un nouveau regard

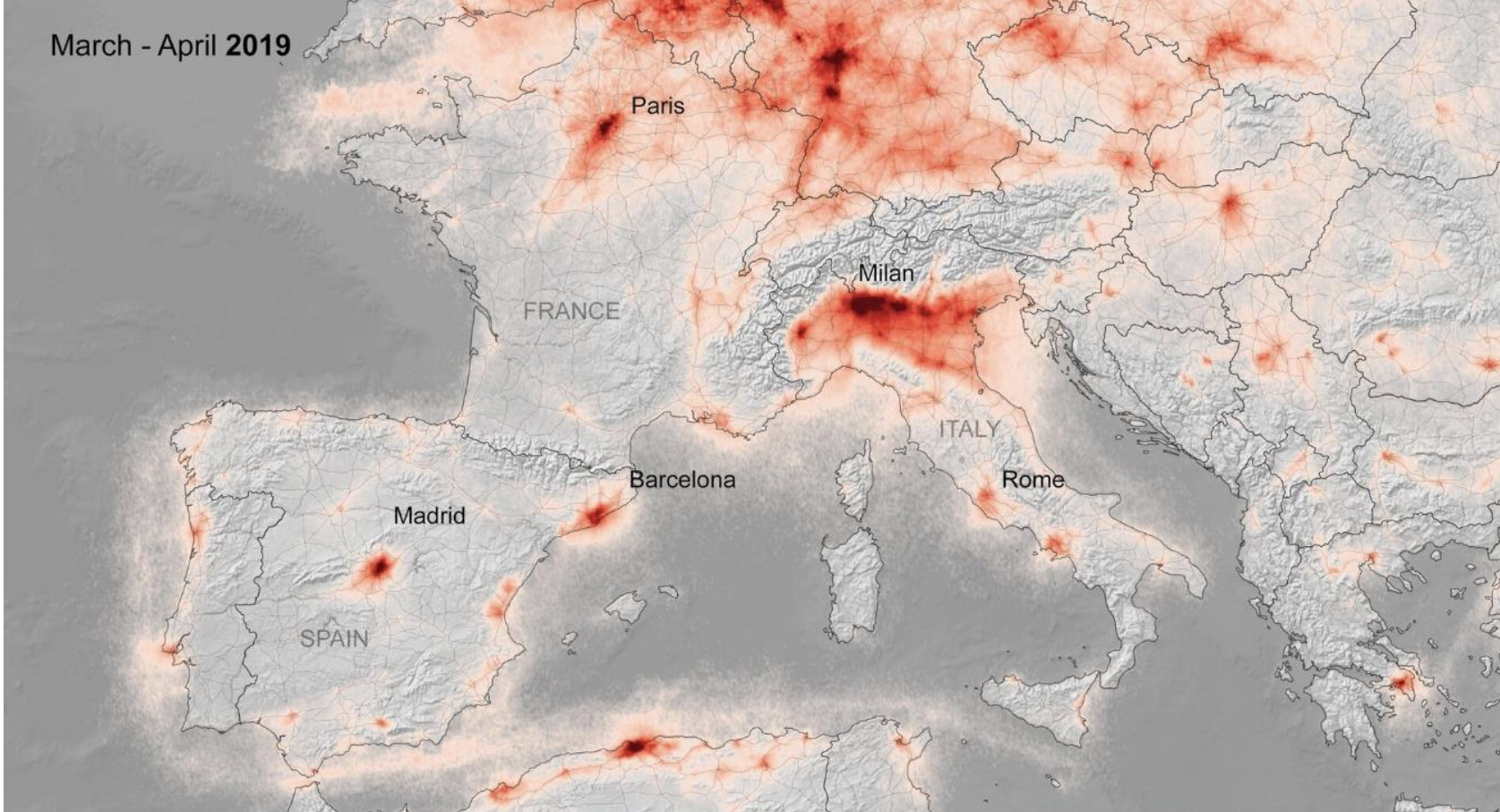
Le droit de l'environnement vu du ciel



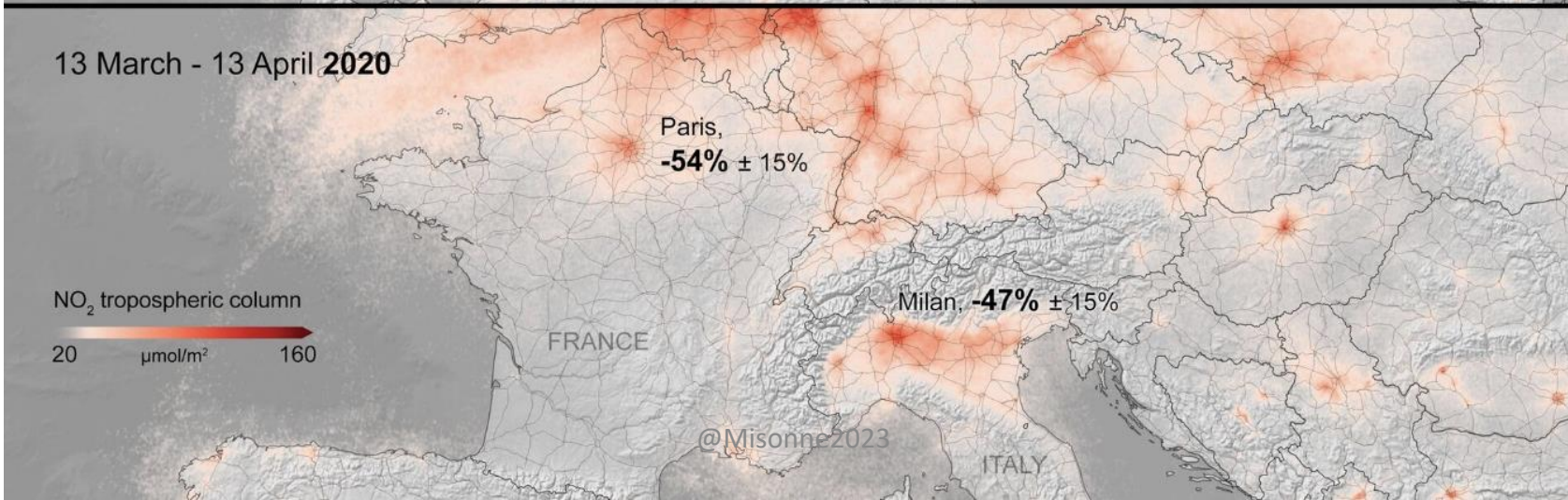
@Misonne2023

@esa-Sentinel5P-AvrilàSeptembre2018

March - April 2019



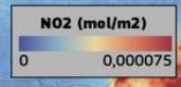
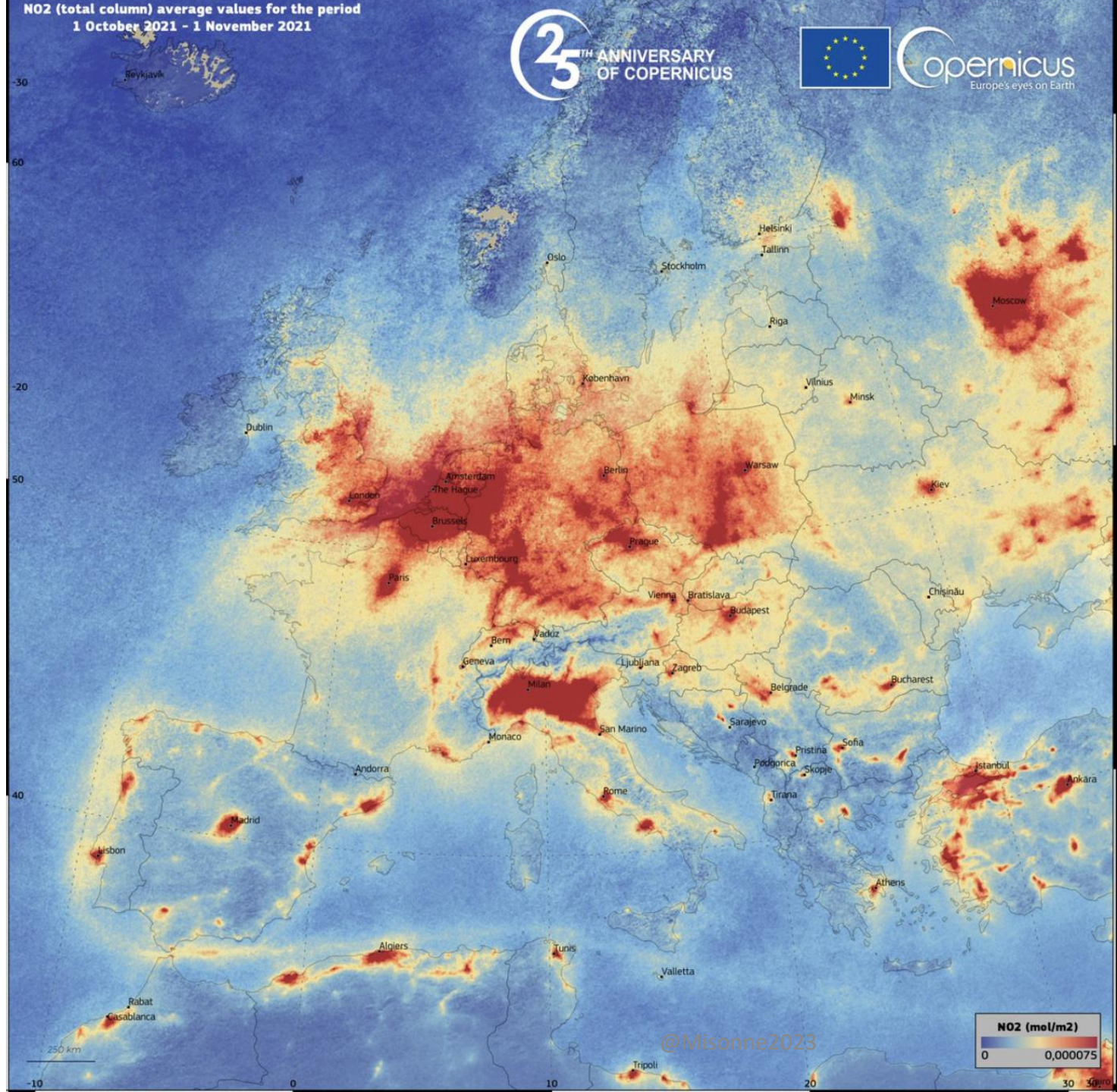
13 March - 13 April 2020



Pendant la
crise sanitaire

@esa-Sentinel5P

NO2 (total column) average values for the period
1 October 2021 - 1 November 2021



@Misonne2023

@Copernicus

L'effet des milieux saturés

- Sur l'activité agricole

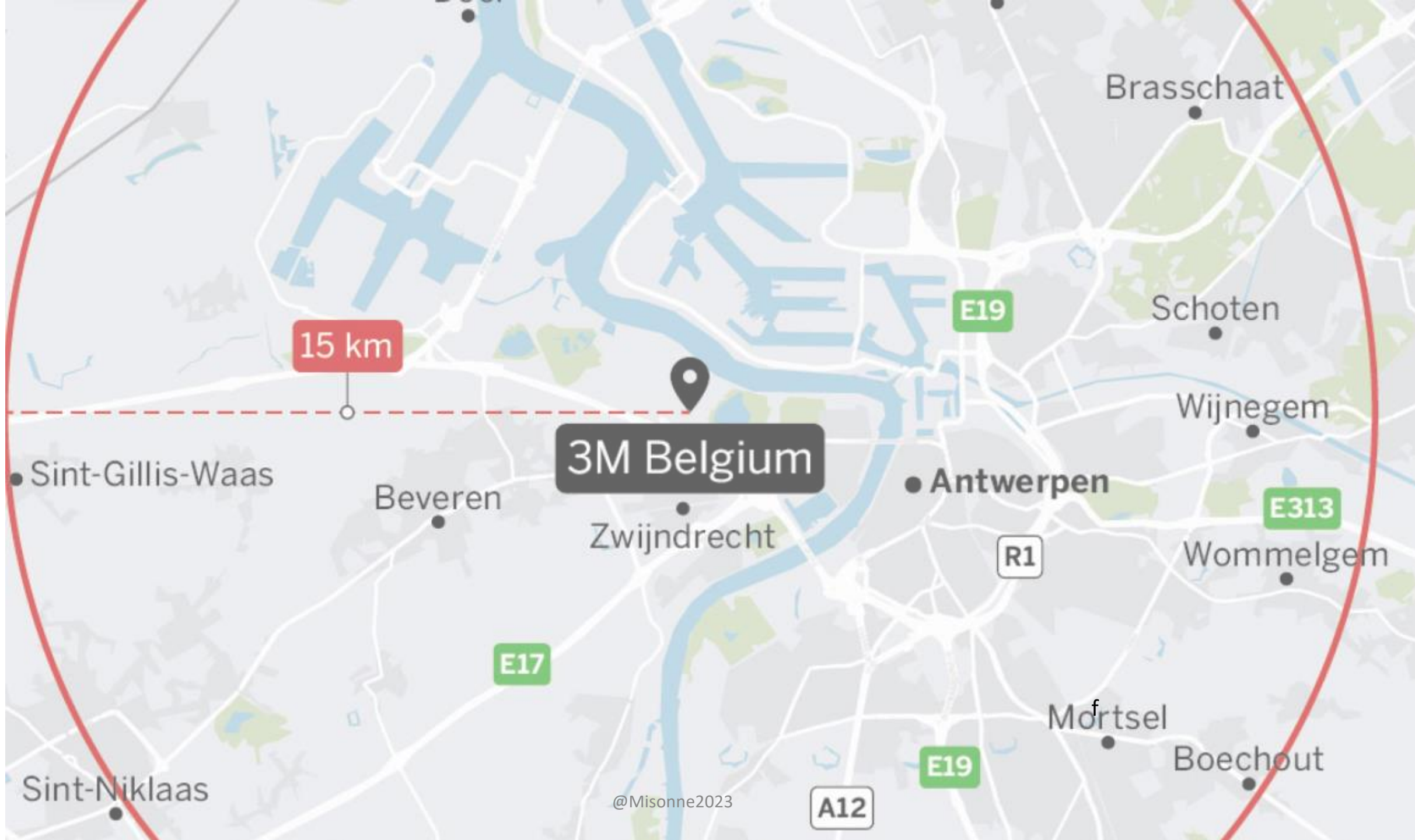
Crise de l'azote – Incidence des épandages agricoles sur les zones Natura 2000 – « **Lorsque l'état de conservation d'un habitat naturel est défavorable, la possibilité d'autoriser des activités susceptibles d'affecter ultérieurement la situation écologique des sites concernés paraît nécessairement limitée** » (CJUE – 7 novembre 2018 - *Coöperatie Mobilisation for the Environment UA v. Députation permanente du Limbourg (Pays-Bas)*, § 103).

- Sur les grandes installations industrielles

L'autorité compétente **doit refuser d'accorder une dérogation** au sens de la directive IED (permis d'environnement), **lorsque celle-ci est de nature à contribuer au dépassement des normes de qualité de l'air** (CJUE – 9 mars 2023 – *Sdruzenie « Za Zemyata – dostap do pravosadie » c. Izpalnitelen director na Izpalnitelna agentsia po okolna sreda (Maritsa Iztok2)*, §67)

Éléments d'actualité

Le retour aux fondamentaux



15 km

3M Belgium

E19

E313

R1

E17

E19

A12

@Misonne2023

Pollution industrielle

- Une famille devant le juge de paix
- Pour trouble anormal de voisinage (sans faute)
- Art.3.101 du nouveau Code civil – Les biens
- *Les propriétaires voisins ont chacun droit à l'usage et à la jouissance de leur bien immeuble. Dans l'exercice de l'usage et de la jouissance, chacun d'eux respecte l'équilibre établi en ne causant pas à son voisin un trouble qui excède la mesure des inconvénients normaux de voisinage et qui lui est imputable.*
- Biens et personnes contaminées au PFOS (acide perfluorooctanesulfonique)
- 1 km
- 2000 EUR (x ?)

BELGIQUE

Une simple famille réussit à faire condamner la multinationale 3M, un important précédent



@rtbf- 18 mai 2023

23 mai 2023 - Le litige devient aussi **transfrontière**

Nederlandse staat stelt 3M aansprakelijk voor PFAS-schade in Zeeuwse Westerschelde

23/05/2023 om 19:29 door blg kma

- Trop de PFOS venant de Belgique
- « Que le pollueur paie »
- Dégradation de l'écosystème
- Incidence sur l'activité économique





LA CATASTROPHE DE L'ESCAUT MORT ET RENAISSANCE D'UN FLEUVE

PLANÈTE • ÉCONOMIE

Responsable de la pollution de l'Escaut, le sucrier Tereos condamné à verser plus de 9 millions d'euros

La multinationale française a été condamnée jeudi par le tribunal correctionnel de Lille, après que la rupture d'une digue en 2020 a lourdement pollué le fleuve.

Le Monde avec AFP

Publié le 12 janvier 2023 à 10h57 •  Lecture 1 min.

@Misonne2023

Dont plus de 8 millions EUR pour la Région wallonne, en raison du préjudice écologique

Le préjudice écologique ...venu de France

- Notion récente consacrée en droit français (Cour de Cassation, aff. **Erika** – Insérée ensuite dans le Code civil français, art. 1246 à 1262)
- **Toute personne responsable d'un préjudice écologique est tenue de le réparer.**
- **Est réparable** le **préjudice écologique** consistant en **une atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs** tirés par l'homme de l'environnement.

Un concept aux conséquences très concrètes et utiles...aussi pour le pouvoir public

La réparation du préjudice écologique s'effectue **par priorité en nature**.

En cas d'impossibilité de droit ou de fait ou d'insuffisance des mesures de réparation, le juge condamne le responsable à **verser des dommages et intérêts, affectés à la réparation de l'environnement**,

au demandeur

ou, si celui-ci ne peut prendre les mesures utiles à cette fin, à l'Etat.

L'action en réparation du préjudice écologique est ouverte à **toute personne ayant qualité et intérêt à agir** (Etat, administration, ONGs, etc)

Pourtant, en Belgique ...

- Le préjudice écologique ne sera pas explicitement consacré dans le nouveau Code civil, au sein du livre sur la responsabilité !
- *Proposition de loi portant le livre 6 "La responsabilité extracontractuelle" du Code civil (8 mars 2023)*

Le préjudice écologique

À ce stade, la propositionne consacre pas le caractère réparable du préjudice écologique et n'organise pas non plus les modalités de sa réparation. Il se limite à indiquer que les dommages qui résultent de l'atteinte à un intérêt collectif sont réparables dans les conditions et selon les modalités organisées par la loi. Ce n'est pas que l'importance de la question ait été sous-estimée mais la complexité des enjeux en termes non seulement de répartition des compétences entre l'État fédéral et les entités fédérées mais aussi de choix des instruments juridiques appropriés a conduit à reporter le débat. !

@Misonne2023

Principe



Toute personne est responsable du dommage qu'elle cause à autrui par sa faute.

§ 1^{er}. Le dommage consiste dans les répercussions économiques ou non économiques d'une atteinte à un intérêt juridiquement protégé.

§ 1^{er}. Un dommage n'est réparable que s'il est la conséquence de l'atteinte à un intérêt personnel.

§ 2. Le dommage qui est la conséquence d'une atteinte à un intérêt collectif est réparable dans les cas et aux conditions déterminés par la loi.

Bon à savoir: le concept est déjà présent dans la jurisprudence

- Affaire des tendeurs (C.A. Liège, 26 mai 2021, n°2020/C0/250)
- « **Le dommage écologique peut être défini comme étant le dommage causé directement au milieu pris en tant que tel indépendamment de ses répercussions sur les personnes et sur les biens** »
- **La CA Liège admet le préjudice écologique comme dommage personnel de la Région wallonne**
- Code de l'environnement (Région wallonne): « **L'environnement et, notamment, les espaces, paysages, ressources et milieux naturels, l'air, le sol, l'eau, la diversité et les équilibres biologiques font partie du patrimoine commun des habitants de la Région wallonne** et sous-tendent son existence, son avenir et son développement » (art.D.1). Or, **la Région wallonne en est la garante** (gestionnaire ET garante de la préservation et de la restauration)
- Ce Code précise aussi que « Toute personne **veille à** la sauvegarde et contribue à la protection de l'environnement » (D.2). 
- Promet de futurs développements jurisprudentiels ? Contra « pas d'intérêt personnel à agir » car « l'environnement n'appartient à personne ». **C'est confondre la titularité cet environnement et la charge de sa garde** (CC. 7/2016, sur le dommage moral subi par les associations pour atteinte à l'intérêt collectif pour lequel elles sont constituées) 

Pourquoi résister à une idée dont le temps est venu?



- Quelle importance?
- Autant poser clairement les mots « préjudice écologique » sur le papier
- Forge la conscience collective, le changement de paradigme
- Tout le monde s'intéresse au Code civil...
- Peu connaissent « le droit de l'environnement » (spécialisé + régionalisé = déconnecté?).
- Serait étudié par tous les étudiants en droit
- Ce qui ne sera pas (nécessairement) le cas ... si surgit uniquement de manière potestative ou exemplative - via l'atteinte à « un intérêt collectif » ou comme dommage personnel (de certains)

- La Cour Internationale de Justice, en 2018, a déjà reconnu le caractère **indemnisable** du préjudice environnemental dans un contexte transfrontière (*Costa Rica v. Nicaragua*)

Climat et responsabilité

Le contentieux au soutien de l'exécution des nouvelles exigences législatives



- CE France
- Commune de Grande Synthe c. Ministre de la transition écologique
- Déjà trois décisions
- Budget Carbone = obligation de résultat
- Le contentieux se concentre sur le stade de l'exécution: les mesures prévues sont-elles appropriées?
- Affaires climat: le dépassement d'un budget carbone a été assimilé en France à un préjudice écologique (= faute)

Affaires pendantes devant la Grande Chambre

Belgique

Duarte Agostinho et autres c. Portugal et autres (n° 39371/20)

Dessaisissement au profit de la Grande Chambre

La Cour tiendra une audience dans cette affaire le 27 septembre 2023

 [Communiqués de presse](#), [Exposé des faits](#)

Les requérants ont-ils subi directement ou indirectement et sérieusement les conséquences de l'action insuffisante ou de l'inaction alléguées des États défendeurs pour atteindre la cible de 1,5°C ?

Les plus jeunes devant les Cours et tribunaux: quelle responsabilité à l'égard des mineurs d'âge, des nouvelles générations?

L'environnement, la
responsabilité de chacun
et de tous?

Avec ou sans pause réglementaire

Le droit

- N'est pas uniquement une affaire d'instruments
- C'est aussi ce qui constitue la **trame de fond**
- **Le système de valeurs**
- Le contrat que la société conclut quant à la **place qu'elle souhaite conférer à « l'environnement »**
- Ainsi qu'à **ses garants et gardiens**
- En ce compris sur **le rôle du législateur** en la matière
- Dans une société **démocratique**
- A **l'interface des ordres juridiques**
- De manière **dynamique**
- Le monde change, la société change, le droit aussi

- **Légiférer, réglementer? A quelle échelle?**

= un sujet de discussion depuis des décennies – qui avance et recule par vagues – à la croisée des cultures, des pressions et des crises

- **L'UE** a une capacité législative et doit l'exercer en vue d'assurer la réalisation d'une ambition précise:

« Un **niveau élevé de protection de l'environnement** et l'amélioration de sa qualité doivent être intégrés dans les politiques de l'Union et assurés conformément au principe du développement durable » (art.37, Charte).

Ceci va peser sur les interprétations: « pas de pollution significative », « objectif essentiel », « zéro pollution »

- **Constitution belge:** c'est au législateur de **définir les conditions d'exercice** du droit de chacun à un environnement sain

Nouveau: UN Résolution juillet 2022: « reconnaît le droit à un environnement propre, sain et durable **en tant que droit humain** »

- **Code wallon de l'environnement:** la politique environnementale de la Région repose sur le principe d'action **préventive** (il convient de prévenir un dommage plutôt que d'avoir à le réparer).

« Toute personne **veille** à la sauvegarde et contribue à la protection de l'environnement » (Codé wallon. D.2).

Mais cette personne est-elle vraiment suffisamment aidée pour y parvenir et respectée dans ce rôle de « veilleur »?

Débat

delphine.misonne@usaintlouis.be



 **UCLouvain**
SAINT-LOUIS BRUXELLES

@Misonne2023



CEDRE
DROIT
ENVIRONNEMENT
PATRIMOINE